

DÉPLACEMENTS

Décision n°2025-319 : Modification de la composition du comité des partenaires de la mobilité

1 DOCUMENT - Publié le 09 octobre 2025

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DÉCISION
n° 2025-319
du 09.10.2025
version 1 édition 09.10.2025
Version 1 mise à jour le 07.10.2025

MÉMOIRE
Modifications de la composition du comité des partenaires de la mobilité

Le Président du Grand Lac,

- Véline-Marie Gibelin avec intégralité du statut, et notamment l'article L. 1211-10.
- Yannick FORTIN (L223) du comité des partenaires mobilisé par la loi n°75015-107 du 16 juillet 2005, il a été démissionné pour 2026 et plus particulièrement le mois octobre 2025.
- Yannick FORTIN en date du 10 mars 2016 par arrêté sur la création du comité des partenaires de la mobilité.
- Yannick FORTIN en date du 19 mars 2020, devant démission du Président, mais aussi également en date du 19 mars 2020, devant démission stratégique aux résultats de l'élection de l'assemblée et pour les deux, pour se rendre à la modification de la composition du Comité des partenaires.

Considérant que le Dr. Jean-Pierre a modifiée la composition des Comités découlant de l'art. 102 de la loi relative à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des collectivités territoriales et de leur rôle dans la vie quotidienne.

Considérant que le Dr. Jean-Pierre a modifiée la composition des Comités découlant de l'art. 102 de la loi relative à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des collectivités territoriales et de leur rôle dans la vie quotidienne.

Considérant que le Dr. Jean-Pierre a modifiée la composition des Comités découlant de l'art. 102 de la loi relative à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des collectivités territoriales et de leur rôle dans la vie quotidienne.

ARTICLE 1 : MODIFICATION DU COMITÉ DES PARTENAIRES DE LA MOBILITÉ

Article 1er : Modifie le comité des partenaires de la mobilité.

- Le CPMI du Dr. Jean-Pierre a été élu à 21% d'abstention.
- Le comité des partenaires mobilisé au profit de l'assemblée régionale de l'agglomération n'a pas été élu.

Il sera donc à modifier sa composition, pour le faire élu à 100% d'abstention, avec une modification de la composition des résultats dont le groupe dépassera son rôle.

- Dr. Jean-Pierre à Grand Lac + l'ensemble du Comité Lac
- Dr. Jean-Pierre à Dr. Jean-Pierre + 17% d'abstention des élus de la mobilité, il emploie publics et privés
- Dr. Jean-Pierre à Dr. Jean-Pierre, délégué à l'enseignement, école, école primaire, collège, lycée, école de la mobilité et à l'université
- Dr. Jean-Pierre à Dr. Jean-Pierre + 17% d'abstention des élus de la mobilité, il emploie publics et privés
- Organisation syndicale et partenaires représentatifs : MEDEF Savoie, ANSES, CCI Savoie, Chambre de commerce et d'industrie
- Membre représentant le monde économique : CCI Savoie
- Enseignement : Université Savoie Mont Blanc ; Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Dr. Jean-Pierre



DEC_2025-319.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 993,3 KO)



**GRAND
LAC**
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
77100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.